

## CHARTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE – EPSM J.M.CHARCOT –

### Un comportement éco-responsable partagé

L'EPSM Charcot, fort d'une mission de soins et de son implantation dans un site remarquable de 39 hectares, détient une forte responsabilité en matière d'environnement ; c'est donc naturellement que l'institution a investi le champ du développement durable, et ce dès 2003.

La présente charte a pour objectif de définir et faire connaître les modalités de son engagement afin que la préservation de l'environnement se décline au quotidien et auprès de tous.

#### - ENJEUX

La Charte de l'Environnement a consacré le droit à l'environnement comme étant un principe constitutionnel fondamental. L'EPSM se doit de respecter et décliner, dans son champ d'activités, ce droit à l'environnement.

Cela implique pour l'institution de :

- permettre à chacun de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement,
- prévenir les atteintes à l'environnement et réparer les éventuels dommages,
- promouvoir le développement durable : protection et mise en valeur de l'environnement, développement économique et progrès social,
- assurer l'éducation et la formation à l'environnement.

#### - VALEURS

L'EPSM s'engage dans la mise en œuvre du droit à l'environnement ; les professionnels de l'EPSM s'engagent, dans leurs services et dans leurs champs d'activités, à respecter les recommandations issues du droit à l'environnement.

L'EPSM promeut les comportements éco responsables et citoyens.

Il s'inscrit dans l'émergence d'une culture du développement durable institutionnelle et partagée, fondée sur la citoyenneté, l'éducation, la transmission de son patrimoine environnemental aux générations futures.

#### - LES ENGAGEMENTS DE L'INSTITUTION

L'EPSM s'engage à :

- **Rendre acteurs de la préservation de l'environnement l'ensemble des personnels de l'EPSM :**
  - En continuant et en accentuant les actions de sensibilisation tous publics
  - En suivant et en communiquant aux services la consommation d'énergie, d'eau, de papier, de carburants de l'établissement, pour évaluer l'impact de leur activité sur l'environnement
  - En intensifiant la politique de tri des déchets
  - En diffusant les bonnes pratiques au quotidien

- **Intégrer la protection de l'environnement à la gestion quotidienne à l'EPSM :**

- Dans le cadre de travaux de rénovation, en recherchant l'amélioration de l'isolation du bâti
- En établissant des plans d'acquisition et de déploiement de matériels économes en ressources (luminaires, chasses d'eau double flux, économiseurs d'eau, détecteurs de présence)
- En intégrant dès la conception des nouveaux bâtiments les problématiques de respect de l'environnement
- En développant les achats durables : produits recyclés, recyclables, labellisés, recours aux critères environnementaux pour l'établissement de l'offre mieux-disante, recherche de fournisseurs « éthiques »
- En réduisant les gaspillages à la source par la recherche de la limitation des emballages, la rationalisation des demandes et des stocks
- En privilégiant l'ergonomie des matériels et les méthodes moins nocives pour l'environnement et les personnes
- En poursuivant la politique de préservation de la faune et de la flore sur le site principal de 39 hectares : « zéro phyto », prairies fleuries et naturelles

- **Réduire les émissions de carbone et de Gaz à Effet de Serre de l'EPSM :**

- En établissant un Plan de Déplacement Entreprise et en proposant un support de covoiturage entre agents
- En rationalisant les transports (fournisseurs, parc de véhicules internes, livraisons...)
- En favorisant la diffusion des informations institutionnelles par voie dématérialisée plutôt que par papier

Le Directeur, Denis MARTIN

